

1. Généralités

- 1.1. Le client est sensé avoir pris connaissance de nos conditions générales et en avoir accepté toutes les clauses.
- 1.2. Tous les marchés conclus par NetQuality sont soumis, sans exception, aux présentes conditions générales, nonobstant les clauses contraires pouvant figurer sur les bons de commande ou autres documents du client, à moins que celles-ci n'aient été acceptées expressément et par écrit par notre firme.

2. Offres et commandes

- 2.1. L'offre de services ou de marchandises et les prix indiqués ont un délai de validité de 10 jours.
- 2.2. Le contrat de vente sera réputé parfait par la réception d'un bon de commande daté et signé pour accord.
- 2.3. Nos prix sont modifiables sans préavis, mais après information donnée au client. Ils s'entendent, produits livrés en nos établissements, frais emballage et taxes en sus. Les frais de port sont à charge du client.
- 2.4. Par défaut, il n'incombe pas au vendeur de se livrer à une étude ou à un examen des besoins de l'utilisateur mais uniquement de lui fournir le matériel et/ou logiciel qu'il souhaite utiliser en fonction des besoins que celui-ci estime devoir couvrir. L'acheteur est tenu de s'être personnellement documenté à suffisance afin de définir le matériel et/ou logiciel permettant de répondre à ses besoins. En particulier, le vendeur n'assumera aucune responsabilité du fait de l'adéquation, de la capacité, ou de la performance du matériel ou logiciel vendu par rapport aux besoins spécifiques du client.

3. Bon fonctionnement

- 3.1. Il incombe à l'utilisateur de définir les éventuelles extensions qu'il souhaiterait dans l'avenir. A défaut d'indications contraires données par l'utilisateur, le système livré sera présumé conforme à sa destination convenue, tant actuelle que future. Il incombe à l'utilisateur de s'informer personnellement quant aux caractéristiques et aux conditions d'utilisation du matériel et/ou logiciel fourni. L'acheteur reconnaît par ailleurs avoir à sa disposition un personnel, normalement compétent pour utiliser le type de système acquis, lui permettant d'assurer le fonctionnement normal du système. L'acheteur assurera à ses frais, risques et périls un système de sauvegarde des données.
- 3.2. Le vendeur garantit par contre le bon fonctionnement du système livré dans les conditions normales d'utilisation, c'est-à-dire notamment en conformité avec les notices et modes d'emploi fournis.

4. Limite des prestations

- 4.1. L'obligation du vendeur se limite à transmettre à l'acquéreur les notices, modes d'emploi ou documentations fournies par le fabricant, la maison d'édition ou de distribution du produit ou du matériel fourni. Aucune autre documentation ou traduction éventuelle ne sera fournie. En particulier, en matière de vente de logiciels non développés par le vendeur, celui-ci ne s'engage nullement à disposer du personnel apte à intervenir dans la maintenance de ces produits.
- 4.2. La vente et la livraison de matériel et de logiciel n'entraîne pas pour le vendeur une quelconque obligation de formation de l'acquéreur à l'utilisation du produit fourni.
- 4.3. Si les conditions particulières de la vente dérogent à ce point, il incombera à l'acquéreur de désigner au vendeur le responsable de l'informatisation, lequel devra posséder les notions de base de la micro-informatique.
- 4.4. Le vendeur n'accorde aucune garantie supplémentaire à celle du fabricant du produit. L'éventuelle perte de données par l'utilisateur n'est couverte par aucune garantie de notre part. Aucun matériel de substitution ne sera fourni pendant la durée de la réparation. Le vendeur ne garantit nullement le suivi par son propre fournisseur du produit ou du matériel vendu.

5. Exécution

- 5.1. Le vendeur se réserve le droit d'effectuer des livraisons fractionnées.
- 5.2. Les délais de livraison ne sont communiqués qu'à titre d'information et n'engagent pas le vendeur. Le vendeur ne sera pas tenu d'un retard raisonnable dans l'exécution ou la livraison du contrat.

6. Garanties

- 6.1. La garantie pièces et main d'oeuvre est de 12 mois sauf stipulation contraire. Toutefois pendant le dernier mois de garantie, l'application de celle-ci sera subordonnée à l'application de la garantie par les fournisseurs de NetQuality. Les pièces de plus de 12 mois et bénéficiant d'une garantie usine supérieure à ce délai seront renvoyées **par le client** à l'importateur ou l'usine qui en assure la garantie.
- 6.2. Le matériel doit être rendu dans son emballage d'origine complet avec tous ses accessoires (disquettes et/ou cdrom de pilotes et logiciels, câbles, documentation, etc...). La facture d'achat doit impérativement être présentée lors du dépôt de tout matériel.
- 6.3. Le matériel doit être testé par notre service technique avant son remplacement par un produit identique, équivalent ou remboursement au prix du jour. En cas de déclenchement inopérant de la garantie, des frais de test seront facturés.
- 6.4. La remise en état du matériel sous garantie ne prolonge en aucun cas la garantie.
- 6.5. La garantie sera annulée si le matériel n'a pas fait l'objet de précautions d'usage eu égard à la haute technicité des pièces ainsi qu'à la fragilité de certaines d'entre elles (disques durs, mémoires, processeurs, etc.). La garantie ne couvre le matériel que dans le cadre d'une utilisation normale. En cas d'utilisation dans des conditions extrêmes, la garantie sera réduite en conséquence.
- 6.6. La garantie sera annulée si les numéros de série et/ou scellés de garantie ont été déplacés, abîmés ou supprimés.
- 6.7. NetQuality ne pourra être tenu responsable de la protection des données qui lui

seraient confiées et vous demande de procéder à la sauvegarde préalable de vos données importantes.

- 6.8. La garantie ne couvre en aucun cas les frais de transports éventuels qui seront toujours aux risques et périls de l'acheteur.
- 6.9. Toute demande d'intervention sur le matériel sous garantie sera refusée ou facturée s'il apparaît qu'il s'agit d'un problème extérieur au matériel couvert par la garantie.
- 6.10. Sauf cas de force majeure du client, des frais de dépôt seront comptabilisés à concurrence de 15 euros par mois (à titre indicatif), dès le 7^{ème} mois de dépôt.

7. Propriété

Tous les logiciels que nous proposons demeurent la propriété de leurs concepteurs. Seule, une licence d'utilisation est accordée. L'utilisateur ne pourra sous quelque forme que ce soit, les céder, les concéder, les mettre en gage, les communiquer ou les prêter à titre onéreux ou à titre gratuit, sous peine de s'exposer à des poursuites pénales.

8. Conditions de paiement

Toutes nos prestations et fournitures sont payables à la livraison et sans escompte. En conséquence, sauf conventions écrites contraires expresses, en cas de retard de paiement, un intérêt calculé à raison de 12 % l'an sera dû de plein droit et sans mise en demeure dès le 31^{ème} jour de l'échéance, ainsi qu'une indemnité forfaitaire égale à 15 % du montant de la facture, sans toutefois que cette indemnité ne puisse être inférieure à 25 euros. La présente clause ne nuit pas à l'exigibilité immédiate de la dette. Tous dommages et intérêts généralement quelconques seront réclamés. Tout retard de paiement peut donner lieu à la suspension ou à l'annulation des ordres en cours et au refus de l'acceptation de nouvelles commandes. Toute transaction ou acceptation de moyens de paiement tels que la lettre de change n'emporte pas novation aux clauses du contrat.

9. Réclamations

Pour être valable, toute réclamation devra être faite dans les huit jours de la livraison, par pli recommandé à la poste. A défaut de ce faire, elle sera considérée comme nulle et non avenue.

En dérogation de l'article 1583 du code civil, NetQuality reste propriétaire jusqu'au jour du paiement total, en principal et/ou intérêts, et/ou indemnité forfaitaire. En ce cas, une faculté de reprise du matériel est réservée au vendeur. Par la présente, l'acheteur fait cession au vendeur de toute somme dont les tiers lui seraient redevables. L'acheteur décharge le vendeur de toute formalité de signification et supportera les frais éventuels y afférents.

10. Solidarité

Si la facture, à la demande du donneur d'ordre, est établie d'un tiers, le donneur d'ordre et le tiers sont solidairement responsables pour le paiement de celle-ci et l'exécution des autres engagements résultant des présentes conditions générales et particulières de vente.

11. Attribution exclusive de compétence

Tout litige relatif au présent contrat sera exclusivement réglé selon le Droit Belge. en cas de contestation, pour quelque cause que ce soit, la seule juridiction reconnue et acceptée de part et d'autre est celle des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Namur. En cas de compétence de la justice de paix, il sera référé à la justice de paix du Premier Canton de Namur.

12. Déclaration complémentaire

12.1. Licences d'utilisation

Le client déclare n'utiliser que des logiciels sous licences officielles et complètes et disposer de tous les éléments nécessaires (CD d'installation, codes, mots de passe, etc.) à la réinstallation éventuelle du ou des programmes présents sur la machine avant le début de l'intervention.

12.1. Responsabilités

Le client est seul responsable pour les coûts, les dommages et les frais apparaissant directement ou indirectement du fait de l'absence de licences officielles ou de l'indisponibilité partielle ou totale des éléments nécessaires à la réinstallation des programmes. Il en est de même en ce qui concerne les coûts relatifs à l'infection du système par un virus informatique et/ou autre code informatique malicieux.

La responsabilité de NetQuality eu égard à l'intervention de ses services est régie par les conditions générales de vente dont le client a pris connaissance. Toute demande relative à l'indemnisation d'un prétendu dommage tenant à une perte de bénéfice, perte de revenus, perte de temps, perte de données etc. est d'office exclue de l'étendue de responsabilité éventuelle de NetQuality.

13. Clause Particulière

Nom de domaine et hébergement Internet

NetQuality propose l'enregistrement du nom de domaine permettant d'avoir un site Internet et des adresses mail avec leur propre suffixe. Le client est conscient et est sensé avoir pris connaissance de ce que ces services sont vendus par un hébergeur Internet dont l'existence est, par définition, précaire. Ainsi, NetQuality dégage et décline toute responsabilité généralement quelconque en cas de cessation d'activités de l'hébergeur Internet et se réserve le droit de faire supporter au client tous les frais éventuels de transfert vers un autre hébergeur.